

**Direction de la Voirie  
et des Déplacements**  
Service des canaux

**VIGILANCE  
PARTICULIÈRE**



## **AVIS À LA BATELLERIE n° 2025 - 41**

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 15 mai 2025

**Prolongation de l'installation d'un échafaudage suspendu**

**Bassin de la Villette, rive gauche , à l'aval immédiat du pont de Crimée**

**Du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi 31 juillet 2025**

Le présent avis complète l'avis n° 2024-86.

Dans le cadre d'un chantier, le ravalement de la façade nécessite l'installation d'un échafaudage suspendu.

**Il est strictement interdit d'accoster sur cet échafaudage afin d'assurer la sécurité des travaux.** Cependant, la zone d'attente des bateaux électriques sans permis sera préservée et accessible durant toute la durée du chantier.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

**Marie-Pierre PADOVANI**

**La responsable du service des canaux**

**Date limite d'affichage : 1er août 2025**

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à [etienne.mazeaud@paris.fr](mailto:etienne.mazeaud@paris.fr).